



Communiqué de Presse
Pour diffusion Libre et immédiate

France, le 16.03.2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

— DROIT DE RÉPONSE —

En réponse à l'article paru le 14 mars 2026 dans L'Echo Républicain¹, appartenant au groupe Centre France, sous la plume de M. Julien Rapegno, intitulé « Salons du chiot : le repaire d'élevages intensifs ? », l'association Argos 42 souhaite apporter les précisions suivantes.

Cet article évoque notamment que des membres de l'association Argos42 en indiquant qu'ils « se montrent partout, font des vidéos puis repartent », et mentionne dans une phrase suivante, la présence de personnes « cagoulées type black-bloc » lors d'un salon organisé à Besançon.

Le passage concerné est formulé de la manière suivante :

*« Les 25 salons qu'il porte chaque année sont systématiquement perturbés. À Orléans, on avait un petit groupe d'anti-salons qui distribuait des flyers. **Argos-42, eux, ils se montrent partout, ils font des vidéos puis repartent. À Besançon, on avait quand même des gens à l'entrée avec des cagoules type black-bloc !** » s'exaspère Bernard Moreau. »*

De plus, il est mentionné **qu'Argos « harcèle les organisateurs »**, ce qui est **inexact et juridiquement impropre** : l'association exerce des voies de droit légitimes — courriers adressés aux autorités administratives, recours contentieux fondés sur la réglementation en vigueur — qui ne sauraient constituer un quelconque harcèlement.

L'association Argos 42 conteste formellement toute assimilation entre ses actions et les comportements évoqués dans cet article.

¹ Ainsi que dans les médias et éditions appartenant au même groupe : La Montagne Creuse, Montagne Montluçon, La Montagne Moulins, La Montagne Vichy, le JDC (Journal du Centre), Le Berry Républicain, Le Populaire du Centre, la République du Centre, l'Yonne Républicaine, l'Eveil.



Communiqué de Presse
Pour diffusion Libre et immédiate

L'association tient également à rappeler que ses actions s'inscrivent strictement dans le respect de la légalité et dans un cadre éthique rigoureux.

Lorsque des bénévoles de l'association se rendent à proximité de salons du chiot, leur présence s'inscrit exclusivement dans un objectif d'information et de sensibilisation du public à la protection animale. Ces actions organisées se limitent notamment à la diffusion d'informations et à la distribution de documents de sensibilisation (flyers explicatifs) et plus généralement, tout autre moyen légalement autorisé.

Dans ce cadre, l'association peut être amenée à rappeler publiquement les obligations réglementaires applicables aux activités concernées et, le cas échéant, à signaler aux autorités compétentes toute situation susceptible de relever du non-respect de la réglementation.

Les observations formulées par l'association portent exclusivement sur le respect du droit et ne visent jamais des personnes ou des structures de manière individuelle. Les bénévoles d'Argos 42 agissent quotidiennement dans la transparence, la responsabilité et le respect du droit, au service de la protection animale.

En conséquence, l'association dément catégoriquement toute insinuation ou interprétation susceptible de laisser croire qu'elle serait impliquée dans les faits évoqués dans cet article, lesquels sont étrangers à ses pratiques et contraires à ses valeurs.

L'association Argos 42 a décidé de déposer une plainte du chef de diffamation publique, au sens des articles 29 et 32 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Elle se réserve par ailleurs le droit d'engager toute action complémentaire utile à la préservation de son honneur, de sa réputation et de ses intérêts.

Argos 42 reste pleinement engagée dans sa mission de protection animale et dans un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs du secteur. Elle demeure à la disposition des journalistes et des médias souhaitant obtenir des informations précises, documentées et vérifiables sur ses actions et ses engagements.

EMIS PAR

DIRECTION SERVICE JURIDIQUE,
Mandaté par son président, Monsieur Praud

Contacts presse : presse@association-argos42.com

Photos, graphiques et témoignages disponibles sur demande.

Communiqué de presse – Association Argos 42
presse@association-argos42.com - www.argos42.org



Communiqué de Presse
Pour diffusion Libre et immédiate

À propos d'ARGOS 42

ARGOS 42 est une association de protection animale fondée en septembre 2023 par un jeune de 14 ans engagé et déterminé. Notre mission : informer, sensibiliser et défendre les droits des animaux, pour faire évoluer les mentalités et lutter contre les idées reçues. Nous agissons à travers des campagnes et interventions, afin de bâtir une société plus respectueuse des animaux de compagnie. Forte d'une équipe de bénévoles variés, nous militons aussi auprès des décideurs politiques pour que la cause animale trouve enfin sa juste place. Plus d'information sur notre site : <https://www.argos42.org/>